



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale ordinaire du mardi 9 décembre 2025 à 20h00 à la salle du Restaurant de la Croix-Fédérale, à Le Crêt

Présidence : **Marc Fahrni**, Syndic
Rédactrice : **Yasmina Savary**, Secrétaire communale

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : 1000
Nombre de citoyennes et citoyens présents : 54
Majorité : 28

1. Salutations

Marc Fahrni, Président de l'Assemblée, salue cordialement Monsieur le Député, Madame la Présidente de la Paroisse, les membres du Conseil communal, les membres des commissions ainsi que les citoyennes et citoyens de la commune de La Verrerie. Il souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette assemblée communale ordinaire consacrée notamment aux budgets 2026.

Il excuse l'absence d'**Alexandra et Frédéric Deillon**.

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il précise que tel est le cas pour la présente Assemblée et que l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

Le mode de convocation de l'Assemblée est rappelé : publication dans la Feuille officielle n° 48 du 28 novembre 2025, mise en ligne sur le site internet de la commune, affichage aux piliers publics ainsi que distribution par tout-ménage.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation ni l'ordre du jour, ceux-ci sont considérés comme acceptés.

Nomination des scrutateurs : Marie-Thérèse Fischer, Catherine Mesot, Emmanuel Salvador,

Tractanda

1. Salutations

2. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 9 septembre 2025, approbation

3. Modification des coefficients des impôts

3.1. Impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital (de 83 % à 86 %)

3.1.1. Rapport de la commission financière

3.1.2. Approbation

3.2. Impôts immobiliers (de 2 % à 2,2 %)

3.2.1. Rapport de la commission financière

3.2.2. Approbation

4. Budget de résultats 2026

4.1. Présentation du budget

4.2. Rapport de la commission financière

4.3. Approbation

5. Demande d'un crédit d'investissement

- 5.1. Remplacement des fenêtres du bâtiment scolaire L'Ékoula partie sud (construction 2016)
- 5.2. Rapport de la commission financière
- 5.3. Approbation

6. Budget des investissements 2026

- 6.1. Présentation du budget
- 6.2. Rapport de la commission financière
- 6.3. Approbation

7. Règlements et statuts

7.1. Révision des statuts des Secours Sud Fribourgeois

- 7.1.1. Rapport de la commission financière
- 7.1.2. Approbation

7.2. Règlement du cercle d'inhumation

- 7.2.1. Rapport de la commission financière
- 7.2.2. Approbation

8. Renouvellement du conseil communal et rôle des conseillers

9. Divers

2. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 9 septembre 2025, approbation

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 9 septembre 2025 a été annexé à la convocation.

Le Président rappelle que cette assemblée était consacrée principalement au dossier des éoliennes. Il informe l'Assemblée de certaines évolutions intervenues depuis lors, notamment la mise à disposition publique des données techniques et la reconnaissance par la Confédération de la nécessité de consulter les communes concernées dans le cadre des planifications éoliennes, sous réserve de l'autorisation cantonale.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec une abstention.

Des remerciements sont adressés à la rédactrice.

Le Président donne la parole à **Thierry Vial** pour la présentation de la modification des coefficients des impôts.

3. Modification des coefficients des impôts

3.1. Impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital (de 83 % à 86 %)

Thierry Vial explique que l'augmentation proposée des impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital (de 83 % à 86 %), ainsi que la hausse des impôts immobiliers, représentent un apport supplémentaire d'environ CHF 140'000.-. Malgré cette augmentation des recettes, le budget 2026 présente encore un déficit de CHF 250'804.-.

Il indique que la commune fait face à un déficit structurel et durable, comme le démontrent plusieurs diapositives de son analyse. Bien qu'une légère progression des revenus fiscaux soit constatée, l'examen détaillé des avis de taxation met en évidence une situation financière qui demeure fragile.

Thierry Vial expose les principaux constats, notamment la structure des contribuables, la part prépondérante des revenus salariaux, la forte variabilité liée aux gros contribuables, ainsi que l'impact significatif des déductions fiscales.

Il souligne également les pressions financières externes, en particulier l'augmentation des charges cantonales et intercommunales, lesquelles devraient s'accentuer de manière importante au cours des prochaines années.

Il conclut que l'augmentation du coefficient d'impôt est nécessaire afin d'assurer l'équilibre financier de la commune et de préserver sa capacité d'autofinancement.

Le Président remercie **Thierry Vial** pour la qualité et la clarté de son analyse.

Questions / remarques

François Bossel demande que se passera-t-il après la fin de la valeur locative ? **Thierry Vial** répond que les déductions pour entretien, rénovation et intérêts disparaîtront pour les logements occupés par les propriétaires, sauf exceptions pour les biens loués et certains travaux énergétiques.

Carole Deschenaux demande si les valeurs des immeubles seront réévaluées ? **Thierry Vial** répond que le canton a renoncé à cette réévaluation générale. Les valeurs fiscales actuelles, ajustées d'environ 10 %, ne reflètent plus la réalité du marché.

Marc Pauchard demande si la commune pourrait initier elle-même une évaluation globale des immeubles ? **Marc Fahrni** répond qu'une telle démarche relèverait principalement du canton et n'est pas envisagée à ce stade.

Emmanuel Salvador demande comment l'implantation future d'éoliennes serait-elle prise en compte fiscalement ? **Marc Fahrni** répond qu'effectivement un impact fiscal devrait être analysé en temps voulu.

3.1.1. Rapport de la commission financière

Marc Pauchard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport annexé au présent procès-verbal, en fait partie intégrante. **La commission financière propose à l'Assemblée d'accepter la hausse du coefficient des impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital (de 83 % à 86 %).**

3.1.2. Approbation

Votation à main levée de la modification des impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital (de 83 % à 86 %).

OUI : 49
NON : 2
ABSTENTION : 3

Cette modification est acceptée à la majorité.

3.2. Impôts immobiliers (de 2 % à 2,2 %)

3.2.1. Rapport de la commission financière

Marc Pauchard donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport annexé au présent procès-verbal, en fait partie intégrante. **La commission financière propose à l'Assemblée d'accepter la hausse du coefficient des impôts immobiliers (2 % à 2,2 %).**

3.2.2. Approbation

Votation à main levée de la modification des impôts immobiliers (de 2 % à 2,2 %).

OUI : 42
NON : 7
ABSTENTION : 5

La modification des impôts immobiliers est acceptée à la majorité.

4. Budget de résultats 2026

4.1. Présentation du budget

Thierry Vial présente le budget de résultats 2026 et explique les variations observées par rapport aux exercices précédents pour chacun des chapitres. Le budget de résultats 2026 est annexé au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Les principales hausses de charges se situent au niveau des associations intercommunales.

Il précise que le budget est établi selon l'hypothèse que le Plan d'économie de l'Etat de Fribourg (PAFE) entrerait en vigueur dès le 1er janvier 2026, ce qui constitue l'hypothèse la plus défavorable selon le canton. Cette incertitude pourrait influencer le résultat final si le plan devait être appliqué différemment.

Questions / remarques

Prévoyance sociale

Marc Fahrni souligne que, dans le cadre du chapitre du RSSV, les charges de personnel s'élèvent à environ CHF 19'000'000.– pour les quelques 340 collaborateurs, sur un budget total CHF 34'000'000. L'augmentation des charges tient compte de l'évolution du coût de la vie, d'un palier supplémentaire ainsi que des mesures liées au PAFE, dont l'application demeure toutefois incertaine en raison d'un éventuel référendum et d'une votation prévue à la fin avril.

Il précise également que le regroupement des 3 services sociaux de la Veveyse au sein du RSSV engendrera des coûts supplémentaires pour le réseau, sans augmentation globale des charges pour les services sociaux existants.

Protection de l'environnement et Aménagement du territoire

Jean-Bernard Jaquet explique que l'aménagiste de la commune, M. Agustoni de la société ARTEFAC, doit finaliser le dossier d'aménagement du territoire communal, en particulier l'adaptation de la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) aux conditions fixées par la décision de la DIME du 5 juin 2024. À cet effet, un montant de CHF 16'000.– est prévu au budget au titre de frais d'étude.

Il précise que des recours ont été déposés au Tribunal cantonal contre les décisions de la DIME concernant 3 projets d'extension du territoire d'urbanisation :

- autour de la ferme des Champs Martin (refusé)
- la mise en zone de la parcelle n° 13 du garage Rouiller pour un local d'exposition (refusé)
- l'abrogation du PAD du quartier de la Lessa à Grattavache (accepté).

Une nouvelle mise à l'enquête sera nécessaire avant l'approbation définitive du PAL.

Finances et impôts

Thierry Vial précise que s'agissant du chapitre des impôts, plusieurs scénarios ont été analysés lors de l'élaboration du budget. Les recettes fiscales reposent principalement sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques, dont l'évolution a été estimée de manière prudente mais relativement optimiste. Les impôts spéciaux, notamment les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers, présentent une forte variabilité et dépendent étroitement de l'activité immobilière, ce qui rend leur évolution incertaine.

Il est relevé que le budget demeure marqué par des incertitudes et qu'un déficit reste possible. Celui-ci est toutefois supportable dans la mesure où la commune dispose de liquidités suffisantes et d'une fortune

adéquate, l'objectif étant de maintenir une capacité d'autofinancement permettant de financer les investissements futurs.

Jean-Bernard Jaquet informe que les locaux de l'ancienne école de Grattavache seront loués à une école de physiothérapie. Les travaux nécessaires sont limités, essentiellement à des travaux d'entretien et de peinture. Cette nouvelle affectation permettra une augmentation du revenu locatif annuel, lequel passera d'environ CHF 32'000.– à CHF 37'000.–.

Thierry Vial précise également qu'un prélèvement annuel de CHF 182'000.– est effectué sur la réserve de réévaluation constituée lors du changement de plan comptable en 2022. Cette réserve, utilisable sur une période de dix ans, permettra temporairement d'alléger les charges, mais disparaîtra à terme, entraînant une augmentation future des charges de fonctionnement.

Antonie Suchet demande si les CHF 30'000.– prévus pour l'entretien du réseau d'eau correspondent à des travaux programmés. **Philippe Schneider** répond qu'il est difficile de planifier précisément ces interventions, celles-ci devant souvent être réalisées en urgence en cas de fuite. Compte tenu de l'âge du réseau d'eau, des versements au fonds de réserve sont effectués afin de pouvoir financer les travaux nécessaires, sans impact sur le résultat global, le service devant s'autofinancer.

Le résultat du budget du compte de résultat se solde par un déficit de CHF 258'804.–, pour CHF 6'777'408.– de charges et CHF 6'518'604.– de produits.

4.2. Rapport de la commission financière

Marc Pauchard donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport annexé au présent procès-verbal, en fait partie intégrante. **La commission financière propose à l'assemblée d'approuver le budget de résultats 2026.**

Questions ou remarques : aucune

4.3. Approbation

Votation à main levée du budget de résultats 2026

OUI : 54
NON : 0
ABSTENTION : 0

Ce budget de résultat est accepté à l'unanimité.

La parole est donnée à **Jean-Bernard Jaquet** responsable du dicastère des bâtiments, pour la présentation du remplacement des fenêtres du bâtiment scolaire.

5. Demande d'un crédit d'investissement

5.1. Remplacement des fenêtres du bâtiment scolaire L'Ékoula partie sud (construction 2016)

Jean-Bernard Jaquet présente un rapport détaillé relatif à l'état des fenêtres de la façade sud de l'école du Crêt, accompagné de photographies. Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Il retrace les principales interventions menées depuis 2022, notamment les constats de problèmes d'étanchéité et de joints défectueux, les échanges avec les architectes, experts et entreprises spécialisées, ainsi que l'analyse de différentes variantes de remise en état.

Au terme de ces démarches, il apparaît que seule la solution du remplacement complet des fenêtres de la façade sud permet de garantir durablement l'étanchéité à l'eau et à l'air, d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et d'assurer une uniformité esthétique, tout en évitant la réapparition de dommages à moyen terme.

Jean-Bernard Jaquet indique également que la commune a sollicité les avocats Me Marjorie Raboud et Me Nicolas Kolly, lesquels ont transmis un avis de droit succinct concernant la question des garanties liées aux défauts constatés sur le bâtiment de l'école du Crêt.

Il ressort de cet avis que, compte tenu du temps écoulé et de l'expiration des délais de prescription, la commune ne pourrait faire valoir ses droits qu'en cas de défauts intentionnellement dissimulés, et uniquement à l'encontre de la société à laquelle le mandat des fenêtres avait été attribué, celle-ci étant aujourd'hui en liquidation. Il appartiendrait toutefois à la commune d'en apporter la preuve, ce qui paraît difficile au regard des circonstances et nécessiterait une analyse approfondie.

Par ailleurs, au vu des documents disponibles et des constatations effectuées, l'origine du problème semble résider principalement dans les vitrages. En l'absence d'une responsabilité solidaire clairement établie, la possibilité d'agir juridiquement apparaît dès lors très limitée, avec des chances de succès réduites et des frais supplémentaires pour la commune.

Cela étant, compte tenu de la communication défaillante de la société concernée et du fait qu'elle n'a finalement pas posé la structure bois/métal prévue, les avocats recommandent néanmoins d'engager des discussions avec celle-ci afin de tenter d'obtenir un éventuel geste commercial.

Le Conseil communal sollicite dès lors l'approbation de l'assemblée pour l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.-, destiné au remplacement des fenêtres de la façade sud de l'école, travaux prévus en deux étapes sur les années 2026 et 2027.

Questions / remarques

Marc Fahrni prend la parole et regrette que le défaut ne se soit pas manifesté dans le délai de garantie de 5 ans. Il rappelle que le marché des fenêtres avait été attribué à cette société dans le cadre d'un marché public. Il souligne le caractère sérieux du problème, de l'eau pénétrant dans le bâtiment, et estime qu'il n'est pas envisageable de laisser la situation en l'état. Il précise que les travaux sont prévus sur 2 ans et que le Conseil communal entend suivre les recommandations formulées par les avocats.

Benoît Terradillos demande si la façade nord pourrait présenter les mêmes problèmes. **Jean-Bernard Jaquet** répond que tel n'est pas le cas pour l'instant.

Antonie Suchet demande des précisions quant au matériau retenu pour les nouvelles fenêtres. **Jean-Bernard Jaquet** confirme que celles-ci seront réalisées en bois-métal.

5.2. Rapport de la commission financière

Marc Pauchard, donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport annexé au présent procès-verbal, en fait partie intégrante. **La commission financière émet un préavis favorable pour le budget de cet investissement.**

5.3. Approbation

Votation à main levée de la demande d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.--.

OUI : 54

NON : 0

ABSTENTION : 0

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

6. Budget des investissements 2026

6.1. Présentation du budget

Thierry Vial présente le budget des investissements 2026, il reprend les reports d'investissements 2025 non exécutés détaillés dans le document joint qui fait partie intégrante de ce procès-verbal.

Pascal Grandjean donne les précisions suivantes :

- **Parking école** : les travaux ont été réalisés dans les délais prévus (07.2025). La réception finale de l'ouvrage a toutefois été refusée en raison de problèmes d'évacuation des eaux pluviales, notamment au carrefour du Riez. JPF et GEOSUD doivent proposer des mesures correctives, en particulier la pose de caniveaux. La facture finale est attendue dans le respect du budget voté. Une subvention cantonale d'environ CHF 40'000.–, relative à l'aménagement de l'arrêt de bus, sera versée après l'exécution des travaux de correction.
- **RTE AF 3ème étape** : les travaux de réfection ont été terminés en octobre 2023. Les divers décomptes ont été transmis à Grangeneuve début 2024 pour obtenir le versement des subventions. A ce jour toujours rien reçu malgré plusieurs relances de notre part.

RTE AF 2ème série : l'inventaire a été mis à jour puis transmis à Grangeneuve. Le montant total de l'inventaire actualisé s'élève à env. CHF 3,5 mio, dont CHF 2,6 mio concernent les routes communales. La planification envisagée est la suivante : une expertise fédérale et cantonale sur le terrain est prévue au printemps–été 2026, afin de permettre l'inscription d'un crédit au budget 2027 et le démarrage de la deuxième série de réfection des routes AF. Les secteurs prioritaires identifiés concernent la route de la Sionge ainsi que les voies adjacentes.

- **Lame à neige** : sera livrée cette semaine. L'investissement, réalisé en urgence pour garantir l'ouverture des routes cet hiver, a été présenté lors de l'assemblée extraordinaire de septembre dernier.
- **Réfection Rte Grange à Brelan/Ch. des Petits Crêts** : Travaux prévus en 2026. En attente de l'autorisation du canton. Le dossier a été déposé en août 2025.
- **Parking des Tourbières** : en novembre dernier, au terme d'environ 18 mois de procédure, la DIME préavise défavorablement. Cette décision se fonde sur le préavis négatif du SEN, en lien avec des problématiques d'évacuation des eaux pluviales. Une vision locale avec le SEN est prévue prochainement afin d'évaluer le caractère réaliste des exigences formulées et de vérifier leur compatibilité avec le crédit de CHF 55'000.– voté en 2022.

Pascal Grandjean conclut que la planification des travaux relevant de ce chapitre dépend largement des décisions cantonales, en particulier en ce qui concerne les routes AF. Dans ce contexte, le canton de Fribourg se caractérise par des procédures longues et complexes, sensiblement plus lentes que dans d'autres cantons, notamment Vaud, où les dossiers sont traités de manière plus efficiente.

Plusieurs communes fribourgeoises relèvent par ailleurs cette lenteur ainsi qu'un manque de pragmatisme de la part des services cantonaux, situation qui se traduit par une augmentation notable des coûts. À titre comparatif, les frais liés aux procédures, aux études et à l'ingénierie représentaient environ 8 % des coûts dans les années 1990, contre près de 30 % aujourd'hui (env. 25 % pour le parking de l'école).

Questions / remarques

François Bossel demande si un prix avait été fixé initialement et si la facture finale a déjà été reçue. Il s'interroge également sur l'éventualité d'acomptes supplémentaires. **Pascal Grandjean** répond qu'aucun acompte supplémentaire n'est prévu.

Séverine Crot Salvador souligne que les TPF ont endommagé la route de la Sionge et que c'est à eux de la remettre en état. **Marc Fahrni** répond que la commune sera attentive à la situation. Il ajoute que les travaux ont eu lieu pendant des périodes de fortes précipitations, ce qui a entraîné le remplissage du canal des Rogigues.

6.2. Rapport de la commission financière

Marc Pauchard donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport annexé au présent procès-verbal, en fait partie intégrante. La commission financière émet un préavis favorable pour le budget des investissements 2026.

6.3. Approbation

Votation à main levée du budget des investissements 2026 :

OUI : 54
NON : 0
ABSTENTION : 0

Le budget des investissements 2026 est accepté à l'unanimité.

La parole est donnée à **Pascal Grandjean** pour la présentation de la révision des statuts des Secours Sud Fribourg.

7. Règlements et statuts

7.1. Révision des statuts des Secours Sud Fribourgeois

Le comité de direction a soumis à l'Assemblée des délégué-e-s des modifications, lesquelles ont été acceptées le 8 octobre 2025.

C'est maintenant au tour des législatifs communaux de se prononcer (il n'y a pas de référendum facultatif). Les changements sur le plan politique interviendront avec la nouvelle législature.

Dans la mesure où la liste des personnes exemptées du paiement de la taxe a évolué, il faudra attendre que les statuts modifiés entrent en vigueur avant que les communes facturent la taxe 2026, laquelle s'élèvera à CHF 150.--.

Cette révision est annexée au présent procès-verbal et en constitue une partie intégrante.

Principales modifications des statuts de l'association :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2)
- Composition du comité de direction (art. 13)
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2)

Questions ou remarques : aucune

7.1.1. Rapport de la commission financière

Marc Pauchard donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport annexé au présent procès-verbal, en fait partie intégrante. La commission financière émet un préavis favorable pour cette révision de statuts qui n'a que très peu d'incidence financière.

Remarques ou questions : aucune

7.1.2 Approbation

Votation à main levée sur la révision des statuts des Secours Sud Fribourgeois

OUI : 54

NON : 0

ABSTENTION : 0

La révision des statuts des Secours Sud Fribourgeois est acceptée à l'unanimité.

La parole est donnée à **Thierry Vial** pour la présentation du règlement du cercle d'inhumation.

7.2. Règlement du cercle d'inhumation

Thierry Vial présente la révision du règlement du cercle d'inhumation. Le nouveau règlement, annexé au présent procès-verbal, en fait partie intégrante.

Il explique que la principale modification consiste en l'abandon de l'organisation intercommunale du cercle d'inhumation avec la commune de Vuisternens-devant-Romont. Cette structure, jugée administrativement lourde au regard du faible nombre de cas concernés, sera remplacée par une convention simple permettant aux familles concernées de continuer à bénéficier du cimetière, moyennant une contribution forfaitaire de la part de la Commune de Vuisternens-devant-Romont.

Le règlement a également fait l'objet d'un toilettage administratif et d'une simplification des tarifs. Les principales adaptations portent notamment sur l'augmentation de la hauteur maximale des stèles cinéraires, le passage de la durée des concessions de tombes de 20 à 25 ans, le maintien de la durée de 20 ans pour le columbarium, ainsi que l'introduction d'un émolument unique pour les personnes domiciliées hors commune, quel que soit le type de sépulture choisi.

Il est précisé que ces adaptations visent à clarifier le règlement, à répondre à des demandes des familles et à harmoniser les pratiques, sans entraîner d'augmentation significative des charges pour les usagers.

Les impacts financiers ainsi que le détail des modifications figurent dans le rapport de **Thierry Vial**, également annexé au présent procès-verbal et en faisant partie intégrante.

Questions / remarques

Marc Pauchard fait part d'une réflexion personnelle concernant la taxe appliquée aux personnes domiciliées hors commune. Il estime que celle-ci peut paraître élevée pour des personnes ayant vécu de nombreuses années dans la commune et y ayant contribué fiscalement, mais qui, pour diverses raisons, ont quitté celle-ci avant leur décès et souhaitent néanmoins y être inhumées.

Il suggère qu'une réflexion puisse être menée afin de tenir compte de la durée de domiciliation ou, à défaut, d'envisager une adaptation du montant de la taxe.

Le Conseil communal prend note de cette remarque et indique qu'une réflexion pourra être menée ultérieurement, le cas échéant dans le cadre d'un avenant au règlement.

7.2.1. Rapport de la commission financière

Marc Pauchard donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport annexé au présent procès-verbal, en fait partie intégrante. **La commission financière émet un préavis favorable pour ce règlement.** Il profite de cette dernière intervention pour remercier l'ensemble du conseil communal et tout le personnel de l'administration pour la qualité de son travail et pour leur implication dans la bonne marche et le développement de notre commune.

7.2.2. Approbation

Votation à main levée de la révision des statuts des Secours Sud Fribourgeois

OUI : 54

NON : 0

ABSTENTION : 0

Le règlement du cercle d'inhumation est accepté à l'unanimité.

8. Renouvellement du conseil communal et rôle des conseillers

Marc Fahrni donne les renseignements suivants :

Calendrier des élections communales :

- Vendredi 23 janvier 2026, jusqu'à 12 heures - Demande de mode de scrutin proportionnel
- Lundi 26 janvier 2026, jusqu'à 12 heures - Dépôt des listes électorales
- Dimanche 8 mars 2026 – 1er tour des élections communales
- Dimanche 29 mars 2026 - Second tour des élections communales
- Samedi 25 avril 2026 - Assermentation des conseillers communaux

Sarah Luisier, Pascal Grandjean, Yannick Kilchenmann et Philippe Schneider ont annoncé leur intention de renouveler leur mandat et figureront sur la liste d'entente. **Jean-Bernard Jaquet** (10 ans de mandat) et **Thierry Vial** (15 ans) ont annoncé qu'ils ne se représenteront pas.

Marc Fahrni revient sur son parcours personnel, marqué par 30 ans d'activité politique, dont 5 ans au niveau cantonal. Il souligne son attachement à la commune et indique que sa décision finale concernant un éventuel renouvellement de mandat sera prise lors du dernier conseil de l'année.

Il encourage également la promotion du rôle de milicien au sein des communes, notamment à travers le programme *Kit Communes – Level Up*, initié par l'État et l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF), et invite les personnes intéressées à s'informer.

Marc Fahrni insiste sur la qualité du travail collégial au sein du Conseil communal. Malgré des divergences, les membres parviennent à travailler de manière constructive, avec une intégration progressive des nouveaux élus accompagnés par les plus anciens. Le renouvellement annoncé de 4 mandats est perçu comme un élément positif pour la continuité et la stabilité du Conseil.

Il rappelle enfin que la fonction de conseiller communal exige une réelle disponibilité et peut représenter des contraintes en termes de vie professionnelle et familiale. Il encourage toutefois toute personne intéressée à s'engager, soulignant le caractère enrichissant de cette fonction et les nombreuses compétences qu'elle permet de développer.

9. Divers

Marc Fahrni explique que, dans le district, 3 associations intercommunales (ASSCOV, ACV et RSSV) représentent aujourd'hui des volumes financiers importants. Bien que ces structures remplissent leurs missions de manière satisfaisante, le modèle actuel montre ses limites, notamment en matière de coordination et de priorisation des investissements.

Il relève que les besoins d'investissements cumulés à moyen et long termes peuvent être estimés à environ CHF 150 millions pour la Veveyse, ce qui rend indispensable une planification globale sur 10 à 15 ans, avec des priorités claires. Sans une telle planification, il devient difficilement envisageable pour les communes d'assumer ces charges sans pressions fiscales importantes.

Le projet d'Association à Buts Multiples de la Veveyse (ABMV), envisagé notamment pour améliorer la coordination des infrastructures, n'a pas pu aboutir, en particulier en raison de contraintes organisationnelles et du contexte propre à certaines associations récemment fusionnées.

Une entreprise externe a dès lors été mandatée afin de dresser un état des lieux et d'analyser différentes variantes d'évolution de la gouvernance régionale.

Marc Fahrni présente la synthèse de l'étude de faisabilité concernant l'organisation territoriale de la Veveyse. L'objectif est de fournir une base technique permettant aux autorités politiques de définir une orientation stratégique en vue d'une éventuelle réforme.

Le document intitulé « *Réflexion sur l'organisation territoriale de la Veveyse – Synthèse de l'étude de faisabilité* » est annexé au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Cette étude met notamment en évidence :

- 9 communes pour 21'648 habitants,

- 3 fusions déjà réalisées,
- de nombreuses collaborations intercommunales, mais un pilotage global jugé insuffisant et une efficience variable selon la taille des communes.

L'analyse compare plusieurs scénarios d'évolution de la gouvernance régionale. 2 orientations ressortent plus particulièrement :

- **La fusion en 3 entités** (Basse-Veveyse, Châtel-St-Denis, Haute-Veveyse), considérée comme favorable d'un point de vue opérationnel et respectueuse des sous-régions.
- **La commune unique**, offrant une vision territoriale forte et une suppression des structures associatives, mais soulevant des enjeux importants en matière de gouvernance, d'organisation et de proximité avec la population.

L'étude conclut que le statu quo n'est pas viable à long terme et invite les autorités politiques à se positionner. Il est précisé qu'à ce stade, il s'agit d'une démarche d'information. Les communes seront amenées à transmettre leurs préférences, lesquelles feront l'objet d'une analyse avant qu'une orientation ne soit proposée. Toute évolution institutionnelle resterait, le cas échéant, soumise à la décision du corps électoral.

Questions / remarques

François Bossel relève que la fusion unique des communes de La Gruyère a été largement refusée par la population. **Marc Fahrni** répond que la situation n'est pas comparable et rappelle que la présentation vise avant tout à permettre à chacun de se forger une opinion éclairée.

Arnaud Bossel soulève des questions relatives aux budgets, en particulier pour les écoles et l'entretien des routes.

Marc Pauchard s'interroge sur les auteurs des décisions. **Marc Fahrni** répond que chaque syndic a transmis sa proposition au Conseil, et que l'avis du Conseil a ensuite été communiqué.

François Bossel exprime des inquiétudes quant à une éventuelle augmentation du nombre de collaborateurs à plein temps et aux coûts qui en découleraient. **Marc Fahrni** rappelle que les associations actuelles disposent déjà de chefs de service et que leurs salaires sont, en définitive, financés par les communes.

Marianne Currat demande si, en cas de fusion de trois communes, un Conseil général serait instauré. **Marc Fahrni** répond que ce point relèverait de la décision des nouvelles entités concernées.

Thierry Vial relève que la taille et la complexité croissantes des associations intercommunales rendent leur gouvernance plus difficile. Il souligne que le modèle actuel a atteint ses limites. Il ajoute que de nombreuses tâches sont déjà assumées en collaboration intercommunale (notamment dans le domaine scolaire, social ou des prestations comme l'école maternelle Le Nuage Bleu). La marge de manœuvre strictement communale se réduit de plus en plus, ce qui justifie, selon lui, un examen approfondi des différentes options d'évolution.

Jean-Marie Dunand insiste sur la nécessité d'informer largement la population afin que chacun puisse se prononcer en connaissance de cause le moment venu.

Georges Frossard s'interroge sur les implications fiscales d'une éventuelle fusion, en particulier sur la manière dont les communes financièrement plus solides pourraient absorber des communes plus modestes.

Marc Pauchard exprime des réserves quant à l'opportunité de fusionner avec des communes présentant une situation financière fragile.

Service de ramassage des déchets à domicile

Sarah Luisier informe de la mise à disposition, au fond de la salle, d'un flyer relatif au service Déchets'Tri, proposé aux ménages qui souhaitent y souscrire.

Ce service est assuré par une entreprise privée et s'adresse notamment aux personnes ne disposant pas de véhicule ou rencontrant des difficultés de déplacement. L'abonnement est conclu directement entre les particuliers et l'entreprise prestataire. Il est facultatif et n'a aucune incidence sur la taxe communale d'ordures ménagères.

Il est précisé que le service ne comprend pas la collecte des encombrants.

La commune relaie cette information via son site internet. En revanche, l'application iVeveyse est réservée aux communications officielles, aux informations pratiques, aux appels à participation et aux messages de sensibilisation, conformément à sa charte d'utilisation.

Déneigement

Marc Pauchard remercie les employés communaux pour leur travail et demande d'étendre le déneigement sur une dizaine de mètres à la sortie de la forêt en direction de Progens si possible.

Célia Stoller signale que le petit chemin piétonnier reliant le chemin de la Lessa à l'arrêt de bus n'a pas été déneigé.

Pascal Grandjean remercie le syndic pour son engagement et la qualité de son travail au service de la commune et des associations.

Plus aucune autre question n'étant soulevée, M. le Président remercie les collaborateurs communaux, les membres du Conseil pour leur engagement et les citoyens présents pour leur participation. Il souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année et donne rendez-vous à la prochaine assemblée.

La séance est levée à 22h50.

Approuvé le :

La secrétaire

Yasmina Savary



Le syndic

Marc Fahrni

